

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Verre de labo souillé, pour incinération

Code Eural	15 01 10*
Code déchet	017005

DESCRIPTION

Verre de laboratoire souillé, tel que ballons gradués, erlenmeyers, éprouvettes, pipettes, bouteilles en verre avec restes de produits chimiques.

Verre de laboratoire non éligible au recyclage.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Chlore: < 1%
- Fluor: < 0.1%
- Brome + Iode: < 0.1%
- Na + K + V: < 1%
- B: < 1000 ppm
- PCB : < 50 ppm
- Somme des métaux lourds : < 5 %
- Mercure : < 20 ppm

Conditions générales :

- Pas de verre médical
- Pas d'objets étrangers, tels que bois, chiffons, plastique, métal
- Pas de liquide libre dans les fûts
- Pas de lampes
- Pas de seringues ni d'aiguilles
- Pas de contamination radioactive ou bactériologique
- Pas de substances explosives ou comburants

Conditions d'emballage :

- Les déchets sont emballés dans des fûts UN max. 120 litres
- Poids maximal pas fût : 100 kg